

■ **Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la maison Brand et Cie**, à T a v a n n e s, prévoyance en faveur du personnel de la maison 'Brand et Cie' dans la mesure fixée par le conseil de fondation, fondation (FOSC no 194 du 22. 08. 1959, p. 2364). Nouvelle autorité de surveillance: office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne (OASSF).

Journal no 692 du 04.03.2003
(00897092 / CH-073.7.003.849-1)